

**Commune : LEVES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21280209400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

**M. 57**

**Décision modificative (projet de budget) 2 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : 23000 - COMMUNE DE LEVES (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> <b>VUE D'ENSEMBLE</b>			<b>II</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)</b>	<b>30 479,27</b>	<b>30 479,27</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (3)</b>	<b>30 479,27</b>	<b>30 479,27</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)</b>	<b>1 482,00</b>	<b>1 482,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>	<b>1 482,00</b>	<b>1 482,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>31 961,27</b>	<b>31 961,27</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>						<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	14 762,26	0,00	0,00	0,00	14 762,26
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 983 381,83	0,00	28 997,27	0,00	3 012 379,10
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 028 144,09</b>	<b>0,00</b>	<b>28 997,27</b>	<b>0,00</b>	<b>3 057 141,36</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450 007,72	0,00	0,00	0,00	450 007,72
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	490 000,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>940 007,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>940 007,72</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 968 151,81</b>	<b>0,00</b>	<b>28 997,27</b>	<b>0,00</b>	<b>3 997 149,08</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 208,00		1 482,00	0,00	4 690,00
041	Opérations patrimoniales (8)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>33 208,00</b>		<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 690,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 001 359,81</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>	<b>4 031 839,08</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 031 839,08</b>
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.  
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).  
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.  
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>II</b>
						<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	855 785,00	0,00	-184 676,27	0,00	671 108,73
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 355 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-184 676,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171 108,73</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	332 238,89	0,00	15 913,21	0,00	348 152,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 098 648,41	0,00	0,00	0,00	1 098 648,41
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	168 763,06	0,00	168 763,06
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 430 887,30</b>	<b>0,00</b>	<b>184 676,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 615 563,57</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 786 672,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 786 672,30</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	823 355,57		0,00	0,00	823 355,57
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	160 524,22		30 479,27	0,00	191 003,49
041	Opérations patrimoniales (10)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>1 013 879,79</b>	<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 044 359,06</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 800 552,09</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>	<b>3 831 031,36</b>
+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>200 807,72</b>
=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>4 031 839,08</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 009 669,06</b>
--	--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.  
(5) Sauf 165, 166 et 16449.  
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

## **LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - DM (projet de budget) - 2025**

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>						<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>TOTAL</b>
		I	II			IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 156 000,00	0,00	0,00	0,00	1 156 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 275 000,00	0,00	0,00	0,00	3 275 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	389 000,00	0,00	0,00	0,00	389 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 820 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 820 000,00</b>
66	Charges financières	145 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
67	Charges spécifiques (4)	78 929,00	0,00	-28 997,27	0,00	49 931,73
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 043 929,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 997,27</b>	<b>0,00</b>	<b>5 014 931,73</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	823 355,57		0,00	0,00	823 355,57
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	160 524,22		30 479,27	0,00	191 003,49
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>983 879,79</b>		<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 014 359,06</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 027 808,79</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 029 290,79</b>
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 029 290,79</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	N-1 (2)			
013	Atténuations de charges (4)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	614 600,00	0,00	0,00	0,00	614 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	324 800,00	0,00	0,00	0,00	324 800,00
731	Fiscalité locale	3 325 200,00	0,00	0,00	0,00	3 325 200,00
74	Dotations et participations (4)	1 515 000,00	0,00	0,00	0,00	1 515 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 874 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 874 600,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 874 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 874 600,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 208,00		1 482,00	0,00	4 690,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 208,00</b>		<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 690,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 877 808,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 879 290,00</b>
+					
					<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b> <b>150 000,79</b>
					=
					<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> <b>6 029 290,79</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>1 009 669,06</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1)

Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$ .

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération  $DF 023 + DF 042 - RF 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 482,00	1 482,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	28 997,27	0,00	28 997,27
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>28 997,27</b>	<b>1 482,00</b>	<b>30 479,27</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>30 479,27</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	-28 997,27	0,00	-28 997,27
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	30 479,27	30 479,27
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>-28 997,27</b>	<b>30 479,27</b>	<b>1 482,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 482,00</b>
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

**LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - DM (projet de budget) - 2025**

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>			<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 913,21	0,00	15 913,21
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	-15 913,21	0,00	-15 913,21
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		30 479,27	30 479,27
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>	<b>30 479,27</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>30 479,27</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	1 482,00	1 482,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>	<b>1 482,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 482,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>								<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>								<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>4 001 359,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>	<b>30 479,27</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 762,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 983 381,83	0,00	0,00	28 997,27	0,00	0,00	28 997,27	28 997,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 028 144,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 997,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 997,27</b>	<b>28 997,27</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	450 007,72	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>940 007,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 968 151,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 997,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 997,27</b>	<b>28 997,27</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 208,00			1 482,00	0,00		1 482,00	1 482,00
041	Opérations patrimoniales (8)	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>33 208,00</b>			<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 482,00</b>	<b>1 482,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>					<b>A</b>

<b>RECETTES</b>					
<b>Chapitre</b>		<b>Budget de l'exercice (1)</b>	<b>RAR N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
			<b>I</b>		<b>II</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 701 903,68</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	855 785,00	0,00	-184 676,27	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 355 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-184 676,27</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	332 238,89	0,00	15 913,21	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	168 763,06	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>332 238,89</b>	<b>0,00</b>	<b>184 676,27</b>	<b>0,00</b>	<b>184 676,27</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 688 023,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	823 355,57		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	160 524,22		30 479,27	0,00	30 479,27
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 013 879,79</b>		<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>	<b>30 479,27</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
Affectation au compte 1068 (9)	0,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>30 479,27</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>6 027 808,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>	<b>1 482,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 275 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	389 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 820 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	145 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	78 929,00	0,00		-28 997,27	0,00		-28 997,27	-28 997,27
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>223 929,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 997,27</b>	<b>0,00</b>		<b>-28 997,27</b>	<b>-28 997,27</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 043 929,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 997,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 997,27</b>	<b>-28 997,27</b>
023	Virement à la section d'investissement	823 355,57			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	160 524,22			30 479,27	0,00		30 479,27	30 479,27
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>983 879,79</b>			<b>30 479,27</b>	<b>0,00</b>		<b>30 479,27</b>	<b>30 479,27</b>

	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 482,00
--	---	----------

**LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - DM (projet de budget) - 2025**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>						<b>III</b>
						<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>5 877 808,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	614 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	324 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 325 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 874 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 874 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 208,00		1 482,00	0,00	1 482,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 208,00</b>		<b>1 482,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482,00</b>

	<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
--	--	-------------

	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 482,00</b>
--	--	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**ARRETE ET SIGNATURES**

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

27/10/2025 14:23 Page 1 / 3

## Présentation

Présenté par le MAIRE,  
A Lèves, le 17/11/2025  
Le MAIRE

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Lèves, le 17/11/2025

## Votes

Nombre de membres en exercice :

✓ 29

Nombre de membres présents :

✓ 25

Nombre de suffrages exprimés :

✓ 29

Pour :

✓ 25

Contre :

0

Abstention :

✓ 4

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation :

## Signataire

M. MARTIAL Rémi

M. LE CALVE Patrick

M. PICHEREAU Olivier

M. HOUVET Joël

Mme PALLUEL Bénédicte

Mme FERREIRA Marie-Hélène

Mme GAIDET Liliane

Mme DAVID Marie-Pierre

Mme DREANO Isabelle

Mme MOREAU Brigitte

M.GOISQUE Denis

Mme LABAN Muriel

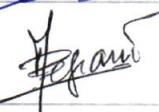
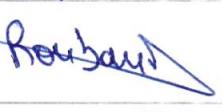
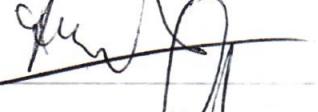
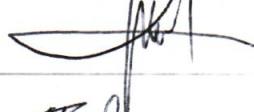
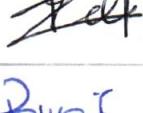
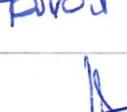
M. LOIRE Hervé

**ARRETE ET SIGNATURES**

DM n°2 2025

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

27/10/2025 14:23 Page 2 / 3

Signataire	
Mme LELOUTRE Sandrine	 
M. LECOINTRE Lionel	
Mme LEGRAND Marie-Pierre	
M. GILLETTA Antonin	
Mme DEGUINE Muriel	
Mme MOULARD Joanne	
M. HUBERT Yoan	
Mme AUGE-DERUSSIT Ghislaine	
M.COSGROVE Maximilien	
Mme ROUBAUD Emilie	
M.PERONNO Anthony	
Mme GUILLET Marie-José	
M. GILLOT Stéphan	
Mme IZEL Michelle	
Mme CHAMOISEAU Marielle	
M. BONNEFOND Jean-Marie	

## ARRETE ET SIGNATURES

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

DM n°2 2025

27/10/2025 14:23 Page 3 / 3

Le Maire, Rémi MARTIAL

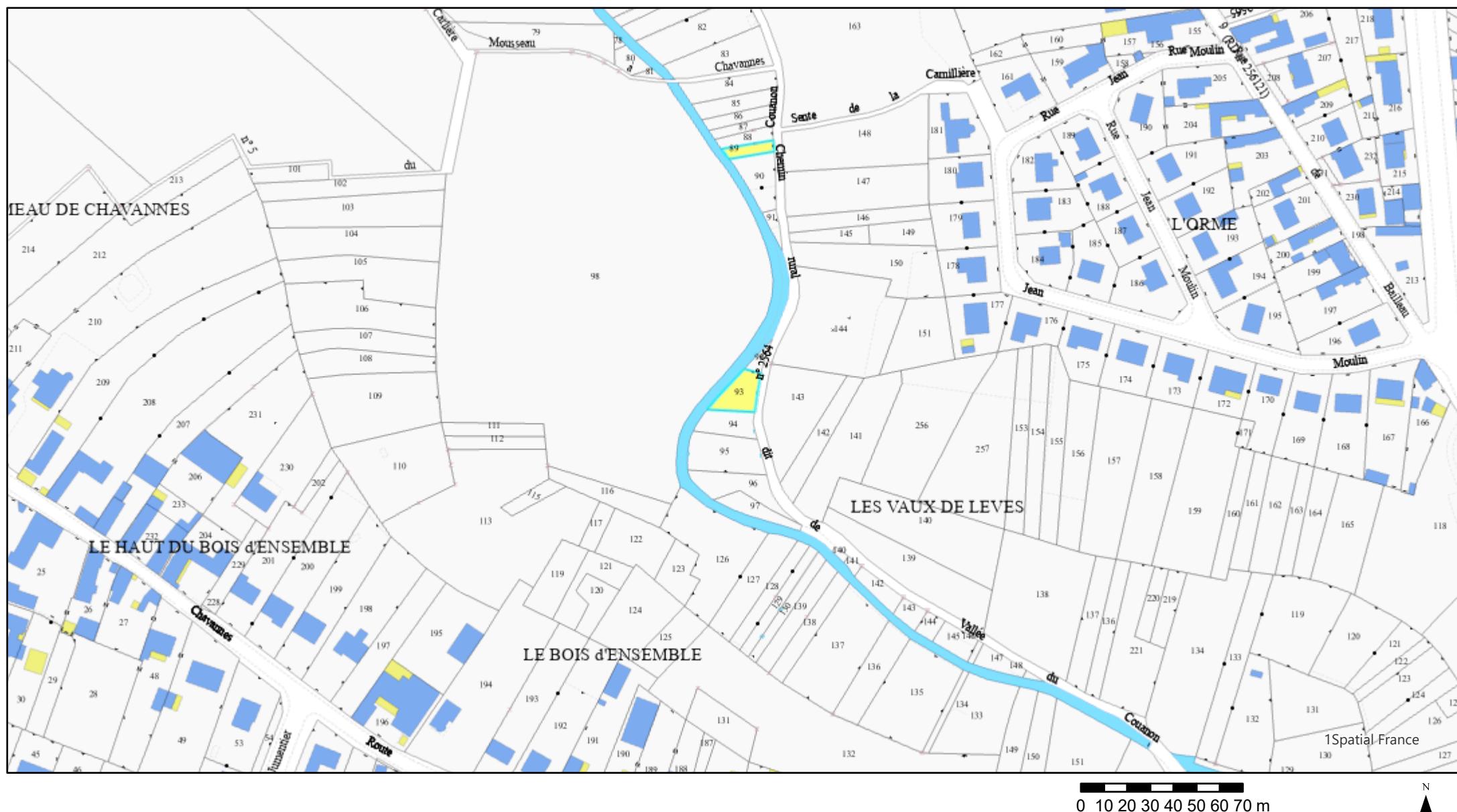
Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication  
le .....



Le Maire,

Rémi MARTIAL

A Lèves, le 21/11/2025

Légende

- |  |                 |                       |
|--|-----------------|-----------------------|
| <span style="background-color: yellow; width: 10px; height: 10px;"></span> | Parcelle        | Habillement ponctuels |
| <span style="color: black;">+ Calvaire</span>                              |                 |                       |
| <span style="color: black;">  </span>                                      | Mur mitoyen     | ◆ Fossé non           |
| <span style="color: black;"> </span>                                       | Mur non mitoyen | ● Clôture             |

**FONDATION**

## Convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

**ENTRE:**

**La Fondation 30 Millions d'Amis**  
 6 Rue Sedaine  
 CS 11146  
 75544 Paris Cedex 11  
 Représentée par son Délégué Général, Monsieur Régis Bohn

**D'UNE PART,****ET**

**La commune de Lèves**  
 4 Place de l'Eglise  
 28300 Lèves  
 Représentée par son Maire, Monsieur Rémi MARTIAL

Ci-après définies "les parties"

**D'AUTRE PART.**

### **IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT:**

<b>TITRE I - EXPOSÉ</b>
-------------------------

La commune de Lèves s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrave le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

## TITRE II - CONVENTION

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 - La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

La présente convention concerne uniquement les chats libres sauvages âgés de +6 mois qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification.

La présente convention n'est pas applicable aux chats sociables adoptables ou aux chats/chatons pouvant être sociabilisés.

1.2 - Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats libres sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la commune de Lèves.

1.3 - Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la commune de Lèves conformément au questionnaire 2025
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et de puces électroniques par la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Lèves.

### ARTICLE 2 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

#### 2.1 - Obligations de la commune de Lèves et de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.1.1 - Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire. La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, des montants maximums suivants :

- 100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

2.1.2 - La commune de Lèves s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire à l'aide du RIB mis à disposition sur le portail "Mairie" et en indiquant obligatoirement la référence : **CM2025-02946**.

En remplissant le questionnaire, la commune de Lèves a indiqué une estimation de 10 chats pour 2025. La participation de la commune s'élève par conséquent à 550 €.

Le courrier joint à l'e-mail de validation du questionnaire, mentionnant le montant de la participation financière de la commune de Lèves, tient lieu de justificatif.

2.1.3 - La Fondation 30 Millions d'Amis, après réception de la participation financière de la commune de Lèves, s'engage à participer à hauteur du même montant.

2.1.4 - Les frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention, seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) librement choisi(s) par la commune.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

- Le code postal et le nom de la commune ;
- La date et la nature de l'acte pratiqué ;
- Le numéro de puce électronique effectué. Sur I-CAD, dans la case « Nom d'usage » de l'animal, après le nom du chat, rajouter le nom de la mairie et son code postal.

Sans numéros de puces électroniques, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront donc pas réglées.

**Si les montants pratiqués par le praticien sont supérieurs aux montants indiqués dans la présente convention, le surplus sera facturé - à part - directement directement par le(s) vétérinaire(s) à la mairie. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher au plus tôt de vos vétérinaires pour obtenir des devis.**

La Fondation ne réglera pas les stérilisations et identifications effectuées avant la date de commencement de la présente convention. (cf. Titre III)

**2.1.5 - En signant la présente convention, la commune de Lèves atteste sur l'honneur ne pas bénéficier du financement de campagne de stérilisation des chats errants mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.**

2.1.6 - Seules les modalités établies à l'article 2 de la présente convention font foi, à l'exclusion de toute(s) autre(s) disposition(s). Le non-respect de l'une ou plusieurs de ces modalités entraînera de facto la non prise en charge des factures et/ou la résiliation de la présente convention.

**2.1.7 - Pour des raisons comptables, le budget devra impérativement être utilisé dans sa globalité au plus tard le 31 décembre de l'année suivant la date de signature de la présente convention. Passé cette date, la participation de la commune de Lèves ne pourra ni être remboursée ni reportée et sera réputée perdue.**

## 2.2 - Obligations de la commune de Lèves.

2.2.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, le maire, par arrêté, fera capturer les chats libres non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Il fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. De même, comme prévu par l'article L.211-27 du Code Rural, le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture.

2.2.2 - Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats libres sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la commune de Lèves en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.2.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la commune de Lèves s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

**A NOTER :** Un chat déjà stérilisé/castré ou identifié ne sera PAS pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis ; il sera réputé appartenant à un particulier.

2.2.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.2.5 - Les chats capturés et identifiés par la commune de Lèves et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.2.6 - Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la commune de Lèves.

2.2.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

## 2.3 - Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis.

2.3.1 - L'identification des chats par puce électronique se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis - 6 rue Sedaine - 75011 PARIS », enregistrée sur I-CAD en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.

2.3.2 - La Fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification. Si un chat sauvage identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires d'urgence, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la commune de Lèves et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Les frais pouvant être exceptionnellement pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis doivent obligatoirement et cumulativement :

- Être des frais d'urgence
- Concerner des chats déjà identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis
- Avoir fait l'objet d'un devis détaillé et validé par la Fondation 30 Millions d'Amis

Les frais qui concernent les chats amenés pour stérilisation et identification et qui nécessitent des soins, ne seront en aucun cas pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis. Ces chats doivent être amenés à la fourrière, comme le prévoit la loi.

Le devis détaillé devra être établi directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître le numéro d'identification du chat concerné, le nom de la commune concernée et devra être adressé à l'adresse mail suivante : direction.chu@30millionsdamis.fr

Aucun frais ne sera pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis, en l'absence de validation au préalable par ses services.

### **ARTICLE 3 - GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC**

3.1 - La gestion, le suivi sanitaire (voir article 2.3.2) et les conditions de garde des populations félines visées à l'article L.211-27 du code Rural et de la pêche maritime seront placés sous la responsabilité de la commune de Lèves.

3.2 - La commune de Lèves s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

3.3 - La commune de Lèves s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats libres – notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat – et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

3.4 - D'après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

### **TITRE III : VALIDITE ET DUREE DE LA CONVENTION**

#### **Article 1:**

La présente convention doit être retournée signée par la commune de Lèves, à la Fondation 30 Millions d'Amis, dans un délai maximum de trois (3) mois après sa date de création.

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties et au plus tôt au 1er Janvier 2025.

**Article 2 :**

La présente convention n'est PAS reconduite tacitement. Tout renouvellement ne peut intervenir qu'après épuisement total du budget de la présente convention et devra obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite adressée par la commune de Lèves à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Fait à Paris, le 29/10/2025

**Pour la Fondation 30 Millions d'Amis**

Régis Bohn, Délégué Général

**Pour la commune de Lèves**

Monsieur Rémi MARTIAL, Maire



A blue ink signature of Rémi Martial is written over the seal, with a horizontal line extending from the end of the signature towards the right edge of the page.